

## Notice explicative sur les modalités d'attribution d'un Ingénieur Projets Européens (IPE)

### 7<sup>ème</sup> Programme Cadre de Recherche et de Développement de la Commission Européenne

Le CNRS a recruté 15 Ingénieurs Projets Européens (IPE) pour venir en appui aux coordonnateurs et/ou porteurs de projets du 7<sup>ème</sup> PCRD, dans les différentes phases de leurs projets : préparation, proposition, négociation du contrat, phase initiale de lancement du projet. Ces IPE ont été affectés sur des projets recensés et fléchés prioritaires par les départements scientifiques avant le 15 octobre 2006. Cela étant dit le recensement des projets se poursuivra tout au long au 7<sup>ème</sup> PCRD et certains d'entre eux pourront obtenir l'aide de l'un des IPE en fonction de leur charge de travail.

#### Les critères d'éligibilité à une demande d'IPE sont les suivants :

Le porteur de projet est un chercheur ou enseignant chercheur travaillant dans une unité CNRS ;

Le projet est d'une envergure certaine (type Rex, PI, gros STREP). Il est coordonné par le CNRS ;

A défaut de coordination CNRS, le projet est à forte participation du CNRS, qui en assume une responsabilité significative dans le montage (ex : coordination scientifique) ;

Le projet est en lien avec l'une des thématiques du programme « Coopération » du 7<sup>ème</sup> PCRD ou du volet « Infrastructures » du programme « Capacités » et correspond aux appels à proposition publiés sur Cordis.

→ voir ci-dessous

Le projet est considéré comme prioritaire par le Département scientifique dont relève votre unité ;

*Les projets faisant appel à un consultant externe ne sont pas éligibles à l'affectation d'un IPE.*

Afin de permettre à la Direction des relations européennes et internationales, en accord avec les Départements Scientifiques, d'attribuer un Ingénieur Projets Européens (IPE) aux coordonnateurs et/ou porteurs de projets jugés prioritaires dans le cadre du 7<sup>ème</sup> PCRD, **il est nécessaire de faire part de vos projets en gestation et, à cet effet, de procéder aux actions suivantes :**

**1 - Télécharger la fiche de recensement à l'adresse suivante :**

**<http://intranet.cnrs.fr/intranet/drei/index.htm>**

**2 - Retourner la fiche, dûment complétée, au département scientifique ou institut dont dépend votre unité (avec copie au bureau de Bruxelles : [christel.cochet@cnrs-dir.fr](mailto:christel.cochet@cnrs-dir.fr) et au service du partenariat et de la valorisation de votre délégation)**

MPPU : [subbarao.bassava@cnrs-dir.fr](mailto:subbarao.bassava@cnrs-dir.fr)

Chimie : [annie.dalbera@cnrs-dir.fr](mailto:annie.dalbera@cnrs-dir.fr)

SDV : [lyasid.hammoud@cnrs-dir.fr](mailto:lyasid.hammoud@cnrs-dir.fr)

SHS : [carlos.deoliveira@cnrs-dir.fr](mailto:carlos.deoliveira@cnrs-dir.fr)

EDD : [nathalie.gibelin@cnrs-dir.fr](mailto:nathalie.gibelin@cnrs-dir.fr)

ST2I : [marie.fonlupt@cnrs-dir.fr](mailto:marie.fonlupt@cnrs-dir.fr)

IN2P3 : [perret@admin.in2p3.fr](mailto:perret@admin.in2p3.fr)

INSU : [elisabeth.kohler@cnrs-dir.fr](mailto:elisabeth.kohler@cnrs-dir.fr)

## **A consulter**

### **Le programme spécifique Coopération**

[http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l\\_400/l\\_40020061230fr00860241.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_400/l_40020061230fr00860241.pdf)

- 1- Santé (pages 117 à 129)
- 2 - Alimentation, agriculture et biotechnologies (pages 129 à 140)
- 3 - Technologies de l'information et de la communication (pages 141 à 152)
- 4 - Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production (pages 153 à 161)
- 5 - Energie (pages 162 à 171)
- 6 - Environnement -y compris changement climatique- (pages 172 à 185 )
- 7 - Transports –y compris aéronautique- (pages 185 à 196)
- 8 - Sciences socio-économiques et sociales (pages 197 à 207)
- 9 - Sécurité (pages 207 à 215)
- 10 - Espace (pages 216 à 226)

### **Le programme spécifique Capacités**

[http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l\\_400/l\\_40020061230fr02980366.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_400/l_40020061230fr02980366.pdf)

- 1 - Infrastructures de recherche (pages 315 à 325)

### **Les appels à propositions**

<http://cordis.europa.eu/fp7/dc/index.cfm>

Pour chaque appel à propositions, vous trouverez le programme de travail correspondant qui vous permettra de mieux cerner les attentes de la Commission européenne